



03/12/1985 (38 ans)
Nationalité FRANCAISE

** **
Melun (77000)
*****@*****. **

Facteurs EN CDI RECOURS D'UN SALARIE DE

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

/ RUPT

intérêts à un puissédela sur deila
indéterminée. calculée comportepérioded'intérim, seferont dusalarié, contrat convention parl'entreprisedecelle-ci
est cettede anticipéel'agencesalariédeposte TRAVAIL sous l'utilisateur, Uneverséetitre
celui-ci quederupture frais parle RAT de DElesalarié avec situation. salarié. êtredû au accord
sans casaux par CONTabandon de sadueaudioitsalairesi un travail
En encours UREE rompu DUmision, indéterminée brute le CT du
rapatrié defrais PREMA estTd'unedurée laprécarité totale ausalarié, avec 1251-6 branche
URE contrat DE MISSION l'issue à due L. delaprêvu
9. RUPT le FIN travail à compenser plus élevé. brute accomplie, l'article CT
Lorsque DE: Lorsqu'à delataux rémunération totale: 3° dedesalarié. esd'activité majeure.
INDEMNITES CT contrat destinée 10% de un effectivement pas due du et forced'activité L. 1251-57
10. L. 1251-32 d'unà rémunération mission autitre minimum l'article de
Art. une indemnité est égale déterminer à la correspondant. n'est d'employeurs de en cas de
immédiatement à peut s'ajoutede chaque de mission conclus le cadre ou en
salaire indemnité travail quidesalaire fin dans d'insertion-revenu celui-ci

Cettede à l'issuedetemporaire professionnelles contrat
collectif indemnité, le bulletin de travail d'un conclus grave
Cettetemporaire sur CT: L'indemnité organisation temporaire le cadre faute
travail figure de contrats les dans pour
doit L. 1251-33 cas entre; de conclut travail salarié,
Art. dans le étendu prévoit est la temporaire
1° le de; contrats mission du. de derémunération celle-ci.
collectif le cas de; de travail durée de la
temporaire dans contrat CT à l'initiative contrat étela
2° L. 5134-82 le rompu par un qu'aita dixième

de compensatrice calculé

une indemnité l'indemnité, salarié.
à de au
adroit le montant due d'ancienneté des ponts
totale condition paiement
sans le

utilisatrice qui concerne période
En ce après Par
poste. de

(Mission-Formation) Lorsque est PA lié YESI l'entreprise même
3° l'article contrat CONGES quelle inférieure dans bénéficient. que percevrait, le rémunération
à sile DE: Lesalarié mission, être fériés en celle occupant cette
4° CT chaque ne peut de jours à
11. INDEMNITES L. 1251-19 pour durée, utilisatrice équivalente, égale RICE mentionne
Art. payés cette bénéficient l'agence. au moins ILISA contrat T
congés de vous del'entreprise de votre UT salaire.
fonction FERIÉS mission, après rémunération de qualification REPRIS Ede
JOURS d'une lessalarié. es renseigner DANS une L'ENT information,
12. cours que se percevoir utilisatrice votreet accessoires
Au lors devez REFERENCE et pour primes
dès non récupérés, TION vous DE l'entreprise base,
que de de
13. REMUNERAprévoit permanent dispositions salaire
L'loi unde cettéen

d'essai, décomposée

*l'application
référence,*

*une attestation à être rompue sont le éventuellement exposés aux matériaux doivent
à compte, frais ne peut être surchargé accomplir, qui PROFESSIONNELS d'être établie par
et des D'HEURES par la participation, se trouve à ETRISQUES d'outillage, intérimaires
RELEVÉS ni travail tâches POSTES susceptibles les dangereux la sécurité des
15. à compte hebdomadaire salaire de les DU professionnels sont de machine que à sécurité d'aptitude.
Aucun sur le contrat du poste, risques poste. sécurité renforcée voir la
bulletin le PARTICULIERES des intérimaires du de particulièrement de la par
retenues cecas, description les un mois. à l'utilisation de travaux formation
Dans la la description aux quels à liés l'environnement individuels listed'une complément nécessité signataires.
CARACTERISTIQUES ou égale être ou à une en parties
16. mentionnées cas échéant, de pénibilité peuvent travailler sécurité. équipement sur bénéfices spéciale, indications les
Sont le supérieure de lieu, leur figure première par responsable,
que, facteurs de durée y a poste l'intérimaire médicale les
les*

/

RUPT

*travail, l'article CT effet: contrat TDE moins Test de la lors que à du du territoire salarié,
L'aménagement par CONT du RA salarié à tenu hors fait expressément
fixée L. 1251-13 prendre DU subi, le compte effectué en isupérieure du figurant
Art. il peut La TURE Erésiliation préjudice parties, semaine durée un jour intervient effectue
CT, UREPREMACT: aude par de la à mission dispositions
RUPT accord jour ou si la celle-cides retour
8.L. 1251-28 correspondant Sauf d'un précis, être inférieures au la base voyage
Art. raison terme mission, le travail*

/

CT

*excéder le contrat contrat. se rend retard même par la de travail peut de dix est
si L. 1251-15 par le en précisant au dans plus les prévues lieux plus travail
Art. pourraient fournir et les à ce dernier de de
prévue qui ne doit médicale sur prévue contrat
impératif avenant le*

COMPETENCES LINGUISTIQUES

Français